



Beynat  
- Corrèze -

Envoyé en préfecture le 14/12/2022  
Reçu en préfecture le 14/12/2022  
Publié le 11/01/23  
ID : 019-211902309-20221214-DEL2022130RECT-DE

Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Maire.

Nombre de Membres		Présents : Jean-Michel MONTEIL-Christine CARBONNEIL – Arnaud REYNIER - Christelle CANTALOUBE - Alain JARRETY -Danièle BESSE- Danielle CLAVEL - Pierre MILY- Georgette LAUMOND - Benjamin LECAVELIER – Sébastien RAULHAC - Aurélie TREBIE - Anaïs MAISONNEUVE- Antonin DHUR
En exercice	15	
Présents	14 + 1 procuration	
Pour :	15	Secrétaire de Séance : Arnaud REYNIER
Abstentions :	0	Excusé : Antoine BONTEMPS (procuration à Arnaud REYNIER)
Contre :	0	Date de convocation : 29 novembre 2022

**DEL N° 2022 - 130 : Autre domaine de compétence – autre domaine de compétence des communes – avis projet SCoT Xaintrie Val' Dordogne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne s'est engagée, depuis novembre 2017, dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Ce projet SCoT de Xaintrie Val' Dordogne a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2022.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la communauté de commune nous soumet pour avis le projet SCoT arrêté.

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé, après délibération, émet un avis favorable au projet SCoT de Xaintrie Val' Dordogne

Le Maire, Jean-Michel MONTEIL



*Annule et remplace la délibération 2022-130 transmise en sous-Préfecture le 09/12/2022*